



A Mme Josiane Costantino-Bossuet
DRH ASF
Direction Support
74 allée de Beauport
CS 90304
84 278 Vedène Cedex

Syndicat CGT-ASF

Objet : préavis de grève pour le 27 mars 2017

Sète, le 8 mars 2017

Madame la DRH,

Conformément aux articles L.2511-1, L.2512-2 et suivants du code du travail, j'ai l'honneur de vous informer que le syndicat CGT-ASF prévoit un mouvement de grève :

Du dimanche 26 mars 2017 à 20H au mardi 28 mars 2017 à 8H.

Cette action collective concerne tous les salariés de l'entreprise, avec les revendications suivantes :

- Suspension de la mise en œuvre de l'accord d'entreprise relatif aux modalités générales de gestion d'un droit préférentiel de passage en gare de péage, pour continuer d'appliquer les dispositions de tous les contrats individuels dénommés : « Conditions de délivrance et d'Utilisation du badge TIS Salarié » et ceux relevant des « conditions particulières TIS retraités ASF », comme l'ont clairement exprimé plus d'un salarié sur quatre dans une pétition portée à la connaissance de la DRH le 8 décembre 2016.
- Maintien de la gratuité des passages à titre privé sur les réseaux autoroutiers pour les salariés, leurs conjoints et les retraités, avec prise en compte des exigences de l'URSSAF relatives aux règles de « l'avantage en nature » et une prise en charge de l'intégralité des cotisations sociales (salariales et patronales) par l'entreprise.

Pour la CGT-ASF
Patrick GADBIN